



Les chantiers sont énormes désormais pour cette personnalité qui représente l'image des élections au Cameroun. Il est, plus que par le passé interpellé sur plusieurs champs.

Le directeur général des élections, de ce que rapportent certaines sources, s'est déjà constitué un think-tank, à l'effet de formuler des propositions de réforme du Code électoral. Fort de son expérience dans l'organisation et de la gestion des échéances électorales, et dans la perspective d'une contribution à la réforme éventuelle du Code électoral, le Dg, Erik Essousse a invité ses collaborateurs à bien vouloir mener une réflexion et de soumettre sous huitaine les propositions d'amendements de la loi portant Code électoral au Cameroun.

C'est ce qui ressort de la correspondance, par lui, adressée le 19 février 2021 à l'ensemble des délégués régionaux d'Élections Cameroon (Elecama). **« Une telle initiative ne saurait être anodine, et laisse transparaitre ou supposer que dans les prochains jours, le gouvernement entamera un processus de modification des règles régissant les élections au Cameroun, et qui culminerait lors de la prochaine session parlementaire de mars. L'éventualité est d'autant plus grande que cette session est très souvent consacrée à l'examen des lois constitutionnelles et organiques ; le Code électoral en vigueur ayant d'ailleurs été adopté à la même période en 2012 »**, argue une source.

De fait, certains Camerounais s'invitent à ces réflexions en formulant des propositions qui vont

de l'âge de la majorité électorale à la question du genre et des composantes sociologiques, en passant par le bulletin unique, l'autonomie financière d'Elecam, ou encore le scrutin à deux tours. Parlant de l'âge de la majorité que la loi électorale la fixe à 20 ans, ils le trouvent « **incongru** » des « **eu égard à l'âge médian des Camerounais, mais surtout à certaines réalités. Car comment expliquer par exemple qu'on ait le droit de s'engager dans l'armée, et éventuellement mourir pour la patrie, à 18 ans, mais qu'en même temps, qu'on ait pas le droit de se prononcer sur le choix des décideurs, et les choix décisifs, qui engagent la vie de la Nation ? En somme, cette majorité électorale instaure une forme de « demi-nationalité » qu'il faudrait combler** », soutient une source un tantinet dépitée.

L'autonomie financière Quant au bulletin unique, « **il est prévu que chaque candidat ou liste de candidats dispose lors d'une élection d'un bulletin de vote à ses couleurs. Une pratique qui engendre d'importants coûts, mais surtout beaucoup de corruption électorale. Pour y pallier, le bulletin unique semble des plus indiqués** », pense la même source.

Quid de l'autonomie financière ?

« **Il est connu de tous que la main qui finance est celle qui gouverne, et que l'argent est le nerf de la guerre. Seulement, il se trouve qu'Elecam est dans une situation de très grande précarité financière ; dépendant exclusivement des subventions que veut bien mettre à sa disposition le gouvernement. Il serait alors mieux de doter Elecam d'un budget autonome que ses responsables défendraient directement au parlement, comme le font les autres institutions** ». Les élections à deux tours fait partie des réflexions des Camerounais.

Selon eux, « **Face au système de multipartisme intégral qu'ils ont adopté, et qui a pour corollaire un nombre exponentiel de partis politiques, et surtout une fragmentation importante de l'électorat, la plupart des pays africains ont adopté le principe des élections à deux tours. Ceci afin d'assurer une r plus grande légitimité des élus, et une meilleure organisation de l'espace politique** ».

Toutefois, il faut dire que blanchi sous le harnais électoral, il ne fait pas de doute que Erik et Essousse et son équipe trouveront la formule idoine pour rendre crédible le Code électoral, afin qu'il ne soit plus un argument que brandissent les candidats ayant essuyé un flop au sortir des échéances électorales.

En effet, né le 5 juillet 1951 à Ndokagnak, Erik Essousse est originaire de l'arrondissement de Yingui dans le département du Nkam, région du Littoral. Après des études universitaires, il obtient une Licence en Histoire de l'Université de Yaoundé en 1976, une Maîtrise en Histoire des Relations Internationales de l'Université de Paris Sorbone I en 1978, un Diplôme d'Etudes Approfondies en Relations Internationales de l'Université de Paris Sorbone I en 1979. En 1982, il est titulaire d'un Doctorat 3ème Cycle en Relations Internationales de l'Université de Paris Sorbone II en 1982, puis un Diplôme de l'institut des Hautes Etudes Internationales de l'Université de Paris. Avant sa nomination ce 28 mai 2018 comme directeur général des élections à Elections Cameroon (Elecam), le Dr Erik Essousse a occupé plusieurs hautes

fonctions administratives.

Source : ***actucameroun.com***

Le chapeau est de la rédaction de 237ACTU.com
